









Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2021/2918(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur la sécurité des parcs de stationnement pour camions dans l'Union européenne	
Sujet	
3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises	
3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PETI Pétitions	 MONTSERRAT Dolors	02/09/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 BOGDAN Ioan-Rares	
		 AMERIKS Andris	
		 GHEORGHE Vlad	
		 ŽDANOKA Tatjana	
		 ZŁOTOWSKI Kosma	
		 REGO Sira	
Commission européenne	DG de la Commission Mobilité et transports	Commissaire VĂLEAN Adina-Ioana	

Événements clés			
25/11/2021	Résultat du vote au parlement		
25/11/2021	Décision du Parlement	T9-0480/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2918(RSP)

Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 227-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	PETI/9/07288

Portail de documentation

Proposition de résolution	B9-0552/2021	22/11/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0480/2021	25/11/2021	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)12	03/03/2022	EC	

Résolution sur la sécurité des parcs de stationnement pour camions dans l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté par 681 voix pour, 1 contre et 13 abstentions, une résolution déposée par la commission des pétitions sur la sécurité des parcs de stationnement pour camions dans l'Union européenne.

La commission des pétitions a reçu la pétition n° 0549/2021, signée par 22.735 personnes, qui soulève des inquiétudes concernant les aires de stationnement pour camions sur le réseau routier de l'Union et demande que des mesures préventives soient prises pour réduire le risque et l'ampleur des problèmes de sécurité dans les aires de stationnement pour camions.

Des groupes criminels organisés sont souvent impliqués dans les vols de marchandises et ciblent fréquemment des produits de grande valeur, tels que l'électronique, le tabac et les produits pharmaceutiques, causant des pertes économiques considérables, qui se sont élevées à environ 52 millions d'EUR entre 2017 et 2019.

Le Parlement a déploré les attaques, ayant parfois un aspect xénophobe ou raciste, dont sont victimes les transporteurs professionnels lorsqu'ils prennent leurs temps de repos obligatoires dans les aires de stationnement pour camions. Il a invité la Commission à surveiller de près la disponibilité d'un nombre suffisant d'aires de stationnement de qualité, sécurisées et sûres pour les camions ainsi que l'application proportionnée des sanctions par les États membres.

La résolution a souligné qu'une coopération renforcée était nécessaire pour lutter efficacement contre ce type de criminalité et a préconisé un échange d'informations et une coordination opérationnelle plus structurés entre les services répressifs des États membres avec le soutien d'Europol. Les États membres ont été invités à signaler systématiquement les infractions à Europol et la Commission à renforcer les capacités d'Europol dans ce domaine en augmentant ses ressources et son personnel.

La Commission et les États membres sont invités à :

- prendre des mesures pour mettre en place une coopération policière associant les autorités compétentes de tous les États membres afin de prévenir et de détecter les infractions pénales sur les routes et dans les aires de stationnement et enquêter en la matière;
- inclure des objectifs et des approches visant à accroître le nombre d'aires de stationnement sécurisées et sûres pour camions dans les accords de partenariat définitifs sur les fonds structurels et d'investissement européens;
- accélérer les travaux en ce qui concerne la création du groupe d'experts de la Commission sur la sécurité des infrastructures routières, ainsi que la création du groupe de haut niveau sur la sécurité routière;
- unir leurs efforts pour améliorer la qualité des services et la sécurité dans les aires de stationnement pour camions, tout en veillant à ce que des vérifications indépendantes fondées sur des normes communes de l'Union soient menées par des tiers dans toutes les aires de stationnement sécurisées pour camions, afin de garantir que les infrastructures soient conformes aux normes de l'Union;
- promouvoir les systèmes de sécurité embarqués existants et tout type d'outil d'alerte intelligent, ainsi que leur connexion avec la police et les services d'urgence;
- proposer des mesures concrètes pour la protection des victimes d'infractions commises dans des aires de stationnement non protégées pour camions, telles que l'accès à une assistance médicale, à des conseils juridiques, à un interprète, etc.

Le Parlement a souligné que les normes de l'Union détaillant le niveau de service et de sécurité des aires de stationnement sécurisées et sûres pour camions et les procédures de certification de ces aires de stationnement doivent être rendues obligatoires afin de garantir et de fournir une définition cohérente des aires de stationnement sécurisées pour camions, ainsi qu'un cadre législatif cohérent.